

## Procuration sollicitée par la direction pour l'assemblée Générale annuelle des membres 2020

La révocation de toute procuration précédemment donnée, le soussigné, en tant que membre votant de PIJAC Canada en règle, nomme par les présentes Craig Brummell, Président du conseil d'administration ou à défaut de lui, la personne nommée ci-dessous, comme mandataire, avec le pouvoir de substitution, d'assister et de voter pour le soussigné à l'assemblée générale annuelle des membres, qui se tiendra le lundi 14 septembre 2020, sur tout ajournement, l'élection des administrateurs, la nomination des vérificateurs, et les autres activités qui peuvent être présentées à la réunion. Chaque membre votant (société) de l'association a droit à un vote sur chaque question qui est présentée à la réunion.

\_\_\_\_\_  
**Nom de l'entreprise du membre**  
(S'il vous plaît imprimer)

\_\_\_\_\_  
**Signature**

Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2020.

Tout membre a le droit de nommer une personne de son choix (**qui n'a pas besoin d'être membre**) pour assister et voter en son nom à la réunion. Si vous souhaitez nommer une personne, autre que les personnes mentionnées ci-dessus, indiquez le nom de la personne ci-dessous.

\_\_\_\_\_

Pour être valides, les procurations doivent être reçues au bureau de PIJAC Canada au plus tard à la fin de la journée (17h HAE) le lundi 7 septembre 2020.

